Alors que le nouvel accord sur la chronologie des médias prolonge le précédent, Disney + et Canal + précisent leurs engagements dans le cinéma français

L’arrêté du ministère de la Culture portant publication de l'accord sur la chronologie des médias du 6 février 2025 a étendu pour trois ans le précédent accord de 2022 arrivé à son terme, les parties ayant souhaité maintenir les grands équilibres trouvés. Les positions de chaque diffuseur peuvent toutefois évoluer en fonction de leurs engagements dans le financement du cinéma.

L’accord de 2022 ainsi reconduit avait notamment raccourci les délais de diffusion d’un film après sa sortie en salles : 4 mois pour les acteurs de la vente et la location (DVD, VOD, Blu-ray), 6 mois pour Canal+ et OCS (contre huit mois avant), 15 mois pour le service de médias audiovisuels à la demande (SMAD) payant Netflix et 17 mois pour les autres SMAD payants comme Disney + ou Amazon Prime Vide, 22 mois pour les chaînes gratuites (avec une exclusivité jusqu'au 36emois) et 36 mois pour les SMAD gratuits.

Fin janvier, dans le cadre d’une renégociation, Disney+ a annoncé un accord sur trois ans lui permettant, via des investissements renforcés dans le cinéma français, de diffuser des films 9 mois après leur sortie, contre 17 jusqu’alors.

Le Groupe Canal + a pour sa part annoncé, le 3 mars, la signature d’un nouvel accord avec les organisations du cinéma français (BLIC, BLOC et ARP), concernant CANAL+ et CINE+ OCS. « Il sécurise leur place privilégiée et unique dans la chronologie des médias », leur permettant de diffuser les films dès 6 mois après leur sortie en salles. De plus, cet accord permettra au groupe d’augmenter le nombre de diffusions de films en linéaire et de prolonger la période de diffusion en non linéaire En termes d’investissement, l’engagement du groupe Canal + s'établit à 480 millions d’euros au minimum sur les trois ans de l’accord : 150 M€ en 2025, 160 M€ en 2026 et 170 M€ en 2027. Si ces montants sont à la baisse par rapport au précédent accord, par lequel Canal+ investissait environ 190 millions d'euros par an, le groupe conforte néanmoins par cet accord sa position de « premier partenaire de la création cinématographique en France ». Le groupe a annoncé amplifier par ailleurs son engagement auprès des films de la diversité (films au budget inférieur à 4M€). Cet accord prend effet rétroactivement au 1erjanvier 2025, pour une durée de 3 ans, soit jusqu’au 31 décembre 2027, et est renouvelable par tacite reconduction.